

	<p align="center"><b>Ligue Régionale Grand Est de Basketball</b>  Maison Régionale des Sports  13 Rue Jean Moulin – 54510 Tomblaine</p>
	<p align="center"><b>CAISSE DE PEREQUATION</b></p>
<p align="center"><b>NOTE AUX CLUBS</b></p>	

Madame la Présidente, Monsieur le Président,  
Madame, Monsieur,

La Commission des Finances de la Ligue Régionale grand Est de Basketball vous informe que dans le cadre des indemnités d'arbitrage gérées par la caisse de péréquation, la Commission a pris la décision pour la saison 2021-2022 de fonctionner comme suit :

- Au week-end du 27-28 novembre 2021 – Facturation au réel du 1<sup>er</sup> acompte
- Au week-end du 5-6 février 2022 – Facturation au réel du 2<sup>ème</sup> acompte
- Au week-end du 2-3 avril 2022 – Facturation au réel du 3<sup>ème</sup> acompte
- Fin mai 2022 – Facturation au réel du solde

Le délai de paiement est à réception de facture.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ces informations afin de faciliter le travail de chacun.

**Christian ROTH**  
Président de la Commission  
des Finances  
Ligue Grand Est de Basketball